

1. Généralités

Les conditions spécifiées ci-après s'appliquent à toutes les livraisons et à tous les travaux même si elles divergent des conditions d'achat du client. Les modifications doivent être mentionnées spécialement dans nos confirmations de commande. Nos offres sont faites sans engagement.

2. Volume de la livraison

Le volume et l'exécution de la commande sont déterminés par notre confirmation de commande. Les prestations non spécifiées dans celles-ci sont facturées à part.

3. Prix

Nos prix sont indiqués en francs suisses départ Vilters. Pour les ordres de 140,00 francs ou moins, nous facturons un supplément pour petite commande de 35,00 francs.

4. Paiements

Les paiements doivent être effectués dans les 30 jours consécutifs à la date de la facture, les montants étant payables nets. En cas de commandes volumineuses, le premier tiers est payable à la réception de notre confirmation de commande, le deuxième tiers avant l'expédition et le troisième tiers dans les 30 jours consécutifs à la date de la facture. Nous ne livrons aux clients inconnus ou en cas de références insuffisantes que contre paiement anticipé ou contre remboursement. La retenue de paiements ou une compensation en raison de contre-prétentions contestées ne sont pas autorisées.

5. Délais de livraison

Les délais de livraison sont estimés en fonction de la situation constatée dans notre atelier de fabrication au moment de la passation de la commande. Le délai de livraison conclu commence avec le jour de l'arrivée de la commande écrite ou après réception des données définitives relatives à l'exécution du travail. Nous nous efforçons de bien servir le client et de mettre tout en œuvre pour que la livraison puisse avoir lieu au moment prévu. Un éventuel retard de livraison ne donne pas au client le droit de renoncer à la livraison ou d'exiger des dédommagements pour un préjudice direct ou indirect. Le non-respect des conditions de paiement nous libère du respect du délai de livraison ou de l'exécution de la commande. Les événements imprévus, tels que cas de force majeure, mobilisation, guerre, émeutes, pénurie de matières premières, perturbations dans l'entreprise et révoltes ouvrières, nous délient de l'obligation de tenir le délai de livraison convenu.

6. Expédition et transfert du risque

L'expédition est effectuée au mieux selon notre appréciation. La livraison est considérée comme effectuée dès l'expédition de la marchandise. De ce fait, les risques sont assumés dès lors, sans exception, par le destinataire même si des livraisons partielles ont lieu ou si nous faisons l'avance correspondant aux frais d'expédition ou si nous supportons ces frais. L'assurance contre les dommages de quelque nature que ce soit est l'affaire du client.

7. Garantie

Le client doit contrôler la marchandise immédiatement après réception et nous signaler tout défaut par écrit sans délai. Pour les établissements sans rotation d'équipe, nos produits sont couverts pour une durée de 12 mois à compter de la date de la facture par la garantie suivante : nous réalisons les réparations dont la nécessité est démontrée et qui doivent être effectuées en raison de défauts du matériel utilisé ou de défauts de fabrication aussi vite que possible, à nos propres frais et, selon notre appréciation, sur le lieu d'implantation ou dans nos ateliers. Pour les entreprises fonctionnant par roulement d'équipes consécutives, nous accordons une garantie de 4 mois. Les pièces qui ne sont pas fabriquées par NORDSON sont soumises aux clauses de garantie de leurs fabricants. Est exclue de la garantie l'élimination des défauts dus à des cas de force majeure, à une manipulation inappropriée ou à une utilisation inadéquate, à une maintenance insuffisante, à des réparations inappropriées, à une sollicitation excessive, à un endommagement ou à l'usure naturelle, à l'utilisation de moyens d'exploitation inadaptés ou de produits de substitution et à des influences chimiques, électrochimiques ou électriques. Toute obligation d'indemniser un dommage direct ou indirect est exclue.

8. Observation des consignes de protection

Le client ne doit confier la manipulation des installations que nous avons livrées qu'à du personnel formé et informé. Les consignes de sécurité des fabricants des produits d'application utilisés doivent être strictement observées.

9. Violation de procédés protégés

Notre responsabilité n'est pas engagée si le client ne respecte pas, lors de l'utilisation des objets que nous livrons, les droits de propriété industrielle de procédés de fabrication.

Si des recours sont exercés à cet égard contre nous par des tiers, pour quelque motif juridique que ce soit, notre client nous dégage de toute responsabilité et nous accorde les garanties correspondantes.

10. Dossiers et logiciels

Les dessins, les plans cotés et les figures fournis avant la commande finale ne nous engagent pas pour l'exécution définitive. Nous nous réservons expressément le droit d'effectuer des modifications. Les offres, les prospectus, les dessins, les plans cotés et les figures restent notre propriété et ne doivent être ni copiés, ni reproduits, ni utilisés, ni mis à la disposition de tiers sans notre accord écrit. En outre, tous les droits de propriété intellectuelle restent réservés. Le client a le droit d'utiliser les logiciels fournis. Les logiciels demeurent notre propriété intellectuelle ; le client n'a pas le droit de les copier ou de les mettre à la disposition de tiers.

11. Limitation de responsabilité

Le montant du préjudice est limité à l'indemnisation du dommage prévisible typique. Il s'élève, au maximum, à 2,5 millions de CHF pour les dommages corporels, à un maximum de 0,5 million de CHF pour chaque personne lésée, à un maximum de 50 000 CHF pour les dommages matériels et à un maximum de 7 500 CHF pour les dommages pécuniaires.

12. Retours de marchandises

Le retour de marchandises présuppose notre accord exprès. Les pièces d'équipement non standardisées, utilisées rarement et celles qui ont été fabriquées selon les spécifications du client ne peuvent pas être reprises. Tous les frais de transport et d'emballage ainsi que tous les autres frais éventuels sont à la charge du client. Pour ces marchandises, le prix net facturé, moins 15 % pour frais de réentreposage, est crédité.

13. Annulation

L'annulation de contrats présuppose notre accord exprès et la prise en charge de nos dépenses en matériel et en salaires ainsi que celle des autres frais.

14. Réserve de propriété

Notre livraison reste notre propriété jusqu'à son paiement intégral.

15. Lieu d'exécution

Pour la livraison et le paiement, le lieu d'exécution est Vilters.

16. Juridiction compétente**St. Gallen/Suisse****17. Dispositions finales**

Si certaines dispositions des présentes Conditions de livraison et de vente sont ou deviennent sans effet, le règlement que les parties auraient choisi si elles avaient eu connaissance de l'absence d'effet de ces dispositions entre en vigueur à leur place afin de réaliser l'objectif économique de l'accord passé. Il n'est pas porté atteinte de ce fait à la validité des autres dispositions. Il en va de même en cas de lacune dans la réglementation.